



## Habilitation familiale - actes relatifs aux biens

Par **Alan Arbraz**, le **17/10/2019** à **17:57**

Bonjour,

Suite au décès de ma belle-mère, mon père va hériter d'une somme non négligeable.

Je suis habilité par le juge des tutelles à le représenter.

Puis-je acheter à son nom (il sera donc propriétaire) une maison, plutôt que de confier cet argent à une banque ?

Merci.

Par **fabrice58**, le **17/10/2019** à **22:49**

Bonjour, pour acheter en son nom, il va vous falloir l'accord du juge.

cdt

Par **Visiteur**, le **18/10/2019** à **01:15**

Bonjour

S'agit il d'une habilitation générale ou limitée à certains actes ?

Car en cas d'habilitation générale, vous pouvez accomplir l'ensemble des catégories d'actes (actes d'administration et de disposition des biens).